

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 374 Subvention (10.000 euros) à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2019.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 529 en date des 1^{er} au 4 octobre 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence Patrice au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 octobre 2019, une subvention d'équipement de 10.000 euros est attribuée, au titre de 2021, à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris, 17, boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 Paris. 2021_04477 ; 123462.

Article 2 : La dépense correspondante de 10.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO